INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de La Tuque tenue le **15 septembre 2026** à 18 h 45 à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est sous la présidence du maire, monsieur Pierre Pacarar et à laquelle sont présents mesdames Chantal Fortin et Dorys Duchesne et messieurs, Kevin Roy, Clément Dubé, Claude Gaudreault et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier directeur général et madame Valérie Lévesque, greffière par intérim.

Le maire monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue aux deux (2) journalistes présents et aux vingt et un (21) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 19 h 24;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-232 VLT-2026-09-232 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAULT**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, avec l'ajout des items suivants :

- 6.1 Suspension employé nº 1289
- 6.2 Suspension employé nº 1305
- 6.3 Terminaison d'emploi – employé nº 1370
- 7.3 Octroi au programme d'aide financière visant à favoriser l'aménagement de logements locatifs sur tout le territoire de la ville de La Tuque / Gestion Dobel inc.

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 août 2026

4. Correspondance et information Ministre de la Sécurité intérieure / Arrêtés ministériels nos 0052-2026 et 0057-2026 – Programme général d'assistance financière lors de sinistres (pluies diluviennes du 30 juillet et 2-3 août 2026)

5. Rapport des permis de construction pour le mois **d'août** 2026 / **82** permis pour une valeur de **1883 180 $**

6. Direction générale

6.1 Suspension employé nº 1289

6.2 Suspension employé nº 1305

6.3 Terminaison d'emploi – employé nº 1370

7. Greffe

7.1 Demande de dérogation mineure no 2026-033 / 2, Lac Maxime

7.2 Mandat au cabinet d'Avocats Bélanger Sauvé / Requête devant la Cour supérieure et représentations pour la Ville de La Tuque relativement au dossier de l'immeuble désigné sous le numéro de lot no 6 560 205 du cadastre du Québec, à la Tuque

7.3 Octroi au programme d'aide financière visant à favoriserl'aménagement de logements locatifs sur tout le territoire de la ville de La Tuque / Gestion Dobel inc.

8. Trésorerie

8.1 Adoption / Comptes à payer ou à ratifier pour le mois **d'août** 2026: **6 301 558,68 $**

8.2 Avis de motion / Règlement modifiant le règlement no 1000-198-2017 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Tuque

8.3 Projet de règlement no 1000-198-03-2026 modifiant le règlement no 1000-198-2017 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Tuque

8.4 Divers

9. Sécurité incendie

9.1 Engagement de deux (2) pompiers à temps partiel au Service incendie et sécurité civile (Secteur Parent)

9.2 Divers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026

10. Travaux publics et Service technique

10.1 Autorisation / présentation d'une demande d'aide financière au volet 3 du programme d'unités individuelles de traitements de l'eau (PUIT) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet d'assainissement des eaux usées du secteur Parent.

10.2 Divers

11. Urbanisme et développement du territoire

11.1 Divers

12. Loisir, culture et développement touristique

12.1 Autorisation / Désignation de la conseillère madame Dorys Duchesne élue responsable du dossier des personnes handicapées

12.2 Divers

13. Mot du maire et activités à venir

13.1 **Mot du maire**

- 16 septembre à 18 h 30 / Soirée d'information sur les soins de santé offerts à Parent / À l'église St-Thomas de Parent
- 18 septembre / Match hockey La Tuque - Val Belair Match Hors concours – Pré-saison / Colisée Denis-Morel
- 19 septembre / Courses familiales Desjardins / Ski La Tuque
- 19 et 20 septembre / Activités et compétition de fer / Camping Parent
- 21 septembre / Wapikoni mobile / Scène Lac Saint-Louis
- 22 septembre à 18 h 30 / Consultation citoyenne sur la modification de la limite de vitesse en secteur urbain / Centre social municipal
- 25 septembre / Match hockey La Tuque – Charlesbourg Saison régulière / Colisée Denis-Morel
- 25-26 septembre / Gasy en piste / Aéroport La Tuque
- 26 septembre / Jam traditionnel / Parc des chutes
- 26 septembre / Journées de la culture : symposium de peinture, artisans et jam trad / Parc des chutes
- 26 septembre / Salon du livre de La Tuque / Club Latuquois
- 29 septembre à 18 h 30 / Consultation citoyenne sur le projet d'agrandissement du Parc industriel / Centre social municipal
- 30 septembre / Journée nationale de la vérité et de la réconciliation / Lac St-Louis
- 1-2-3-4 octobre / Tournoi des nations / Colisées Denis-Morel
- 3 octobre / La Tuque haute en couleurs / Ski La Tuque

- 6 octobre à 18 h 30 / Consultation citoyenne sur le déménagement des installations de loisirs du quartier Saint-Michel vers le parc Saint Eugène / Centre social municipal
- 7 octobre / Casino de la Fondation pour la santé du Haut-St-Maurice / Complexe Culturel Félix-Leclerc
- 13 au 31 octobre / Bar bricolage Halloween/ Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 16 octobre / Match hockey saison régulière La Tuque – St-Marc / Colisée Denis-Morel
- 17 au 24 octobre / Semaine des bibliothèques publiques – Tirages / Bibliothèque Annie-Saint-Arneault
- 17 octobre / La grande Marche Défi-Pierre Lavoie/ Parc des Chutes
- Plusieurs autres activités publicisées sur le site Web de la Ville de La Tuque

14. COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

15. QUESTIONS DES MÉDIAS

16. QUESTIONS DU PUBLIC

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-233 VLT-2026-09-233 **PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAULT

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 août 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Ministre de la Sécurité intérieure / Arrêtés ministériels nos 0052-2026 et 0057-2026 – Programme général d'assistance financière lors de sinistres (pluies diluviennes du 30 juillet et 2-3 août 2026)

La greffière par intérim madame **Valérie Lévesque** rappelle qu'à la séance publique du 18 août dernier, le conseil avait adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec de prendre différentes mesures à la suite des pluies diluviennes survenues entre le 30 juillet et le 3 août 2026. Cette résolution visait notamment l'adoption d'un arrêté ministériel afin de rendre le territoire admissible à un programme d'aide financière destiné aux municipalités, propriétaires et locataires ayant subi des dommages. Le conseil demandait également au ministère des Ressources

naturelles et des Forêts de réserver des sommes pour le territoire dans le cadre du programme d'aide à la restauration des ponts et ponceaux, ainsi qu'un assouplissement des critères d'admissibilité aux différents programmes d'aide financière. Mme Lévesque informe les personnes présentes que deux arrêtés ministériels ont par la suite été adoptés par le ministre responsable de la Sécurité publique, soit l'arrêté numéro 52-2026, adopté le 24 août 2026, portant sur les pluies abondantes et les vents violents survenus les 2 et 3 août 2026, ainsi que l'arrêté numéro 57-2026, adopté le 3 septembre 2026, concernant les inondations et les pluies abondantes du 30 juillet 2026. Elle précise que ces arrêtés rendent admissibles la Ville de La Tuque ainsi que les propriétaires et les locataires ayant subi des dommages à une assistance financière, conformément aux modalités prévues par le Programme général d'assistance financière lors de sinistres. Mme Lévesque ajoute que la Ville a reçu, le 14 septembre dernier, une correspondance du sous-ministre aux opérations régionales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts en suivi de la résolution adoptée par le conseil. Cette correspondance indique qu'un montant de 651 517 $ avait déjà été rendu disponible à titre de financement en cas de force majeure pour des projets situés majoritairement sur le territoire de l'agglomération et que cette enveloppe était entièrement engagée. Elle mentionne également que le ministère rappelle qu'une enveloppe budgétaire régulière consacrée à la restauration des traverses de cours d'eau a permis de soutenir des projets totalisant 637 482 $ pour l'exercice financier 2026-2027.En terminant, Mme Lévesque indique que le sous-ministre invite la Ville à présenter tout projet admissible dans le cadre du volet consacré aux situations de force majeure. Ces projets pourront être analysés par le ministère et, dans l'éventualité où les crédits disponibles seraient insuffisants, ils pourraient être pris en considération dans le cadre d'un exercice financier subséquent.

Le maire monsieur **Pierre Pacarar** prend acte de l'information transmise et souligne que, malgré les demandes formulées par le conseil, aucun financement supplémentaire ne sera accordé à l'heure actuelle pour la réparation des ponts et des ponceaux. Il tient toutefois à reconnaître la collaboration du ministère, qui a fait preuve de souplesse dans l'application de certains programmes en permettant à la Ville et aux associations de villégiateurs de rediriger des sommes déjà accordées vers des travaux d'urgence rendus nécessaires à la suite des événements climatiques survenus au cours de l'été. Il explique qu'en plusieurs endroits, les dommages causés aux infrastructures routières ont nécessité des interventions immédiates afin de rétablir l'accès aux secteurs touchés. Il précise qu'une approche similaire a également été appliquée pour certains programmes de soutien administrés par la Ville à l'intention des secteurs de villégiature, permettant ainsi de répondre plus rapidement aux besoins les plus pressants. Il tient à remercier les associations de villégiateurs, les employés de la Ville ainsi que les entrepreneurs du territoire pour leur collaboration, leur professionnalisme et la rapidité avec laquelle les travaux d'urgence ont été réalisés. Concernant le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, le président rappelle qu'il s'agit d'un programme d'aide de dernier recours destiné aux propriétaires et aux locataires touchés par un sinistre lorsque les dommages ne sont pas couverts par les polices d'assurance généralement souscrites au Québec. Il souligne l'importance pour les citoyens concernés de communiquer d'abord avec leur assureur avant d'entreprendre toute démarche auprès du gouvernement. Le maire reconnaît que les procédures associées à ce programme peuvent parfois sembler complexes ou intimidantes pour les personnes touchées. Il invite donc les citoyens qui croient être admissibles à communiquer avec le service Info-Service de la Ville de La Tuque afin d'obtenir l'information nécessaire et d'être dirigés vers les ressources appropriées. En terminant, il rappelle que les précipitations importantes enregistrées à la fin juillet et au début août ont causé des dommages considérables sur le territoire. Il réitère l'engagement de la Ville à accompagner les citoyens dans leurs démarches et à leur fournir le soutien requis pour faciliter le traitement de leurs demandes d'aide financière, tout en rappelant que l'admissibilité et l'octroi de l'aide demeurent assujettis aux critères établis par le gouvernement du Québec.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026

DIRECTION GÉNÉRALE

SUSPENSION - EMPLOYÉ Nº 1289

ATTENDU le rapport verbal transmis au conseil municipal par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

ATTENDU les informations portées à la connaissance du conseil municipal de Ville de La Tuque par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-234 VLT-2026-09-234 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAULT**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal entérine la suspension sans solde d'un (1) jour ouvrable à l'employé nº 1289.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION – EMPLOYÉ Nº 1305

ATTENDU le rapport verbal transmis au conseil municipal par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

ATTENDU les informations portées à la connaissance du conseil municipal de Ville de La Tuque par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-235 VLT-2026-09-235 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAULT

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal entérine la suspension sans solde d'un (1) jour ouvrable à l'employé nº 1305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TERMINAISON D'EMPLOI – EMPLOYÉ Nº 1370

ATTENDU le rapport verbal transmis au conseil municipal par le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026
VLT-2026-09-236

VLT-2026-09-236 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal procède à la fin d'emploi de l'employé nº 1370, et ce, rétroactivement au 11 septembre, et autorise le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay, à signer tout document visant à donner plein effet à la présente résolution, en conformité avec les modalités de départ.

QUE dans ces circonstances, ce conseil municipal nomme madame Valérie Lévesque, à titre de directrice du service du Greffe et greffière par intérim, et ce, rétroactivement au 11 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GREFFE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Nº 2026-033 / 2, LAC MAXIME

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure nº 2026-033 concernant la propriété située au 2, Lac Maxime;

ATTENDU que cette demande vise à permettre la construction d'un garage d'une hauteur totale de 6,71 mètres plutôt que 6,00 mètres, ainsi que permettre que celui-ci soit à une distance de 3,00 mètres plutôt que 10,00 mètres de la marge latérale, le tout, tel que requis par la règlementation actuelle;

ATTENDU l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 26 août 2026;

ATTENDU l'avis public paru le 27 août et que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-237

VLT-2026-09-237 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAULT**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure nº 2026-033 soit acceptée.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026

MANDAT AU CABINET D'AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ / REQUÊTE DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE ET REPRÉSENTATIONS POUR LA VILLE DE LA TUQUE RELATIVEMENT AU DOSSIER DE L'IMMEUBLE DÉSIGNÉ SOUS LE NUMÉRO DE LOT Nº 6 560 205 DU CADASTRE DU QUÉBEC, À LA TUQUE

ATTENDU la nécessité pour la Ville de La Tuque d'être représentée par un procureur dans le présent dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-238

VLT-2026-09-238- **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAULT**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour intenter tout recours utiles et représenter la Ville dans le cadre du dossier en titre.

QUE le conseil municipal autorise la greffière adjointe, madame Valérie Lévesque, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque tout document nécessaire à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LA TUQUE / GESTION DOBEL INC.

ATTENDU le règlement en vigueur nº 1000-234-2025 instituant un programme d'aide financière visant à favoriser l'aménagement de logements locatifs sur tout le territoire de la ville de La Tuque;

ATTENDU la présentation et l'analyse du projet de construction de 6 unités de logements locatifs (phase 2) par l'entreprise Gestion Dobel inc., représentée par monsieur Zachary Dolbec;

ATTENDU que ce projet répond aux critères d'admissibilité prévus au programme en vue d'obtenir une aide financière sous forme de subvention ainsi qu'un crédit de taxes foncières sur une période maximale de 5 ans, sous réserve d'approbation par ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-239

VLT-2027-09-239 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CLAUDE GAUDREAULT**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CLÉMENT DUBÉ

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière au montant de 60 000 $ à l'entreprise Gestion Dobel inc., puisée à même le Fonds Régions et Ruralité – volet 2, tel qu'entériné par le conseil d'agglomération de La Tuque lors de sa séance tenue le 15 septembre, ainsi qu'un crédit de taxes foncières pour une période maximale de 5 ans, le tout en vertu du règlement nº 1000-234-2025.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu des lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026

TRÉSORERIE

ADOPTION / COMPTES À PAYER OU À RATIFIER POUR LE MOIS D'AOÛT 2026

La greffière adjointe fait lecture des comptes à payer ou à ratifier pour le mois d'août 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-240 VLT-2026-09-240

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal approuve les comptes de la Ville de La Tuque pour le mois d'août 2026 au montant de **6 301 558,68 $** conformément à la liste jointe en annexe pour faire partie intégrante des présentes et autorise la directrice des finances et trésorière madame Christine Gervais à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT Nº 1000-198-2017 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA TUQUE

Je soussignée, Chantal Fortin , conseillère municipale, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Tuque et qu'un projet de règlement sera présenté et déposé à une séance ultérieure.

PROJET DE RÈGLEMENT Nº 1000-198-03-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT Nº 1000-198-2017 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA TUQUE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement no 1000-198-2017 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Tuque;

ATTENDU qu'à l'instar des autres comités composés de membres externes, le conseil municipal juge opportun d'y ajouter une indemnité de présence au montant de soixante-quinze dollars (75 $) pour les membres externes ainsi qu'au membre représentant les participants non actifs et les bénéficiaires pour leur participation aux travaux du comité, à raison de trois rencontres annuelles;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026

VLT-2026-09-241 VLT-2026-09-241 **PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement nº 1000-198-03-2026 modifiant le règlement nº 1000-198-2017 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Tuque soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ INCENDIE

ENGAGEMENT DE DEUX (2) POMPIERS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE (SECTEUR PARENT)

ATTENDU qu'en raison de départs, il y lieu de combler la fonction de pompier à temps partiel pour le Service de l'incendie et de la sécurité civile, pour le secteur de Parent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-242 VLT-2026-09-242 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER KEVIN ROY**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme l'engagement officiel de deux (2) pompiers à temps partiel pour le service de Sécurité incendie pour le secteur de Parent, soit messieurs Richard Boivin et Benoit Dubé, le tout conditionnellement au respect des conditions d'embauche.

QUE leurs conditions de travail soient celles prévues à l'entente de travail avec l'Association des pompiers à temps partiel de Parent, le tout selon les recommandations du directeur du Service de l'incendie et de la sécurité civile et de la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay.

QUE ces engagements soient effectifs à compter du 21 septembre 2026 et soient sujets à une période de probation de dix-huit (18) mois, débutant à la date d'embauche officielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE TECHNIQUE

AUTORISATION / PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 3 DU PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR PARENT

ATTENDU que la Ville de La Tuque désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 3 du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT);

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026

ATTENDU que la Ville de La Tuque a pris connaissance du Guide du Programme PUIT et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle et à son projet;

ATTENDU que la Ville de La Tuque s'engage à déposer le suivi d'avancement des travaux exigé périodiquement par le Ministère;

ATTENDU que la Ville de La Tuque assumera sa part des coûts admissibles, ainsi que tous les coûts de réalisation du projet qui dépassent l'aide financière reçue;

ATTENDU que la Ville de La Tuque paiera sa part des coûts d'entretien et d'exploitation continus du projet;

ATTENDU que la Ville de La Tuque s'engage à assurer l'entretien et la pérennité du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-243

VLT-2026-09-243 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER KEVIN ROY**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT).

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique, ingénierie et infrastructures, monsieur Guillaume Dontigny, à signer tous les documents requis liés à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIR, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

AUTORISATION / DÉSIGNATION DE LA CONSEILLÈRE MADAME DORYS DUCHESNE ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale,* notre municipalité est appelée à adopter annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU que le plan d'action 2026 à l'égard des personnes handicapées a été adopté le 16 décembre 2025 et publié sur le site Web de la Ville conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU que l'Office des personnes handicapées recommande aux municipalités de désigner une personne élue responsable du dossier des personnes handicapées afin d'en assurer la mise en œuvre et le suivi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-244

VLT-2026-09-244 **PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

15 septembre 2026

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désigne madame Dorys Duchesne, conseillère municipale, à titre de responsable du dossier des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU MAIRE

Le maire monsieur **Pierre Pacarar** rappelle avoir déjà abordé les enjeux et les défis actuels de l'industrie forestière. Il tient toutefois à souligner que la Ville de La Tuque bénéficie d'une excellente réputation à l'extérieur de la région, notamment en ayant été reconnue parmi les meilleures villes où il fait bon vivre au Québec. Il indique que cette reconnaissance témoigne de la qualité de vie qu'offre le milieu et rappelle que les citoyens présents partagent un attachement commun à leur communauté. Il réitère la volonté du conseil de poursuivre le travail entrepris afin de contribuer au développement et au succès de la collectivité.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS

Le conseiller monsieur **Kevin Roy** invite les citoyens à participer à la rencontre portant sur les services de santé qui se tiendra le 16 septembre à l'église de Parent. Il mentionne que cette rencontre, à laquelle participeront des représentants du réseau de la santé ainsi que des représentants de la Ville, vise à échanger avec les citoyens, répondre à leurs questions et discuter de pistes de solution concernant les enjeux en matière de santé dans le secteur. Il informe également la population que plusieurs candidats de la circonscription de Laviolette–Saint-Maurice sont attendus à Parent au cours des prochaines semaines afin de rencontrer les citoyens, notamment dans le cadre d'activités de porte-à-porte. Enfin, il annonce la visite prochaine d'une journaliste de Radio-Canada qui séjournera à Parent du 21 au 24 septembre afin de réaliser un reportage sur les enjeux et la réalité du milieu. Il invite les citoyens intéressés à partager leur point de vue à profiter de cette occasion.

Le conseillère madame **Chantal Fortin** souligne le succès de la récente Classique internationale de canots de la Mauricie. Elle félicite les équipes de La Tuque qui y ont participé ainsi que le comité organisateur pour le travail réalisé dans le cadre de cet important événement qui contribue au rayonnement de la région. Elle rappelle également aux citoyens l'importance d'exercer leur droit de vote lors de l'élection provinciale du 5 octobre prochain et les invite à participer au scrutin afin de choisir les personnes qui les représenteront à l'Assemblée nationale.

Le conseiller monsieur **Claude Gaudreault** informe les citoyens que les travaux de reconstruction et de réaménagement de l'écocentre sont maintenant complétés à la suite d'investissements de plus de 4 millions de dollars réalisés à la suite de l'incendie ayant endommagé les installations. Il profite de l'occasion pour rappeler l'importance d'utiliser adéquatement les services de l'écocentre, notamment en ce qui concerne la disposition des piles et des batteries. Il mentionne qu'un début d'incendie est récemment survenu en raison de piles qui avaient été déposées parmi les déchets réguliers. Heureusement, la situation a été rapidement maîtrisée. Il invite donc les citoyens à remettre leurs piles à l'endroit prévu à cette fin afin d'assurer la sécurité des installations et des usagers. Il précise également que certaines modifications ont été apportées aux installations afin de respecter les normes de sécurité, ce qui nécessite désormais le déchargement manuel de certains matériaux apportés à l'écocentre. Il annonce qu'une activité d'inauguration des nouvelles installations aura lieu

prochainement et invite la population à venir découvrir le résultat de cet important investissement. Par ailleurs, il informe les organismes et les groupes intéressés qu'une nouvelle période de dépôt de demandes débutera le 24 septembre dans le cadre du programme « On s'active en Mauricie », administré par l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie. Ce programme offre un soutien financier à divers projets favorisant les loisirs, le sport et l'activité physique au bénéfice de la communauté.

La conseillère madame **Dorys Duchesne** énumère les différentes activités à venir. Elle souhaite rappeler aux citoyens les différentes consultations citoyennes à venir et les invite à y participer en grand nombre. Elle rappelle que le 16 septembre, une rencontre portant sur les enjeux de santé se tiendra à Parent; le 22 septembre, une consultation citoyenne aura lieu concernant la vitesse; le 29 septembre, une consultation portera sur le projet d'agrandissement du parc industriel, le 6 octobre et une consultation citoyenne se tiendra relativement au projet de déménagement de la patinoire. Elle souligne l'importance de la participation citoyenne à ces consultations, lesquelles permettront aux participants d'obtenir l'information pertinente et de poser leurs questions avant que les dossiers ne poursuivent leur cheminement.

Le maire monsieur **Pierre Pacarar** souligne l'importance des consultations citoyennes à venir et rappelle que celles-ci s'inscrivent dans la volonté du conseil d'agir avec transparence et de permettre à la population de s'exprimer sur les différents projets à l'étude. Il invite les citoyens intéressés par l'un ou l'autre des sujets à participer aux rencontres prévues. Il précise que les séances seront enregistrées et diffusées sur YouTube afin que les personnes ne pouvant être présentes puissent les visionner ultérieurement. Toutefois, il rappelle que les citoyens absents qui souhaitent obtenir une réponse à une question particulière sont invités à transmettre celle-ci à une personne présente afin qu'elle puisse être soulevée lors de la consultation. Le président souligne que la préparation de ces rencontres représente un travail important pour l'administration municipale, mais qu'elles constituent une occasion privilégiée de recueillir les commentaires, les préoccupations et les suggestions de la population. Il mentionne également que d'autres rencontres d'information sont déjà envisagées, notamment concernant le prochain rôle d'évaluation. En terminant, il réitère l'importance de la participation citoyenne aux consultations à venir et remercie madame Dorys Duchesne pour son rappel des dates importantes.

Le conseiller monsieur **Clément Dubé** rappelle que le conseil a procédé à l'embauche de deux nouveaux pompiers pour le secteur de Parent. Il souligne toutefois que le Service de sécurité incendie est toujours à la recherche de nouvelles recrues, tant pour le secteur de La Croche que pour l'ensemble du territoire de La Tuque. Il invite les personnes intéressées à soumettre leur candidature, rappelant que la formation requise s'échelonne sur plusieurs mois et qu'il est important d'assurer une relève au sein du service. Il informe également les citoyens que les rencontres de quartier se poursuivent. Après la rencontre tenue dans le secteur de Couronne-Rurale, une rencontre de quartier est prévue à La Croche au Centre social. Enfin, dans le cadre de la Semaine de la municipalité, il tient à souligner le travail des employés municipaux et des gestionnaires de la Ville. Il mentionne que derrière les décisions prises par le conseil se trouve un important travail réalisé par le personnel municipal et remercie l'ensemble des employés pour leur dévouement et leur contribution aux services offerts à la population. Il adresse également ses remerciements au directeur général pour les bons mots adressés aux membres du conseil et à l'organisation municipale.

Le conseiller monsieur **André Mercier** rappelle l'importance pour les citoyens d'exercer leur droit de vote lors de l'élection provinciale du 5 octobre prochain. Il souligne que les décisions prises par le gouvernement du Québec ont des répercussions directes sur les municipalités, notamment par l'ajout de responsabilités qui peuvent entraîner des impacts financiers pour celles-ci. Il mentionne que les choix effectués par le gouvernement influencent les obligations assumées par les municipalités et, par

conséquent, peuvent avoir un effet sur les services offerts à la population et sur le compte de taxes des citoyens. Il rappelle que la Ville de La Tuque a déjà fait valoir ses préoccupations et ses priorités auprès des candidates et candidats à l'élection provinciale. Il invite maintenant les citoyens à participer au scrutin afin de choisir les personnes qui les représenteront et qui prendront les décisions ayant une incidence sur leur milieu de vie

QUESTIONS DES MÉDIAS (2) JOURNALISTES PRÉSENTS

Aucune question.

QUESTIONS DU PUBLIC (21) CITOYENS PRÉSENTS

Au terme de la séance, les personnes suivantes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil :

- M. Jean-Marc Pilon
- Mme Kathleen Bélanger et son frère m. Daniel Bélanger
- M. Jean Bouchard
- Mme Nancy Harvey
- M. Marcel Tanguay
- Mme Line Ricard

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

VLT-2026-09-245 VLT-2026-09-245 **PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL FORTIN

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Valérie Lévesque
Greffière par intérim

Pierre Pacarar
Maire